



## POUR LA COHÉSION SOCIALE, LA PRÉVENTION COMME CLÉ DE LUTTE CONTRE LES PRÉCARITÉS

En 2020, les Pays de la Loire comptaient 400 000 personnes pauvres dont 124 000 enfants, soit plus que le nombre d'habitants du département de la Mayenne. Quel que soit « l'élément déclencheur », la pauvreté n'est pas un état mais s'inscrit dans une dynamique qui fait entrer l'individu ou la famille dans un processus de fragilisation. L'étude des cartes concernant les précarités, la pauvreté, l'état de santé, l'emploi, le niveau de formation..., démontre que ces précarités se cumulent sur les mêmes territoires, urbains comme ruraux.

Le CESER est convaincu qu'il est nécessaire d'aller au-delà de la juxtaposition d'actions réparatrices qui engendrent stigmatisation des uns et ressentiment des autres. À ce titre, il estime essentiel de **concentrer les efforts sur les causes en mettant la prévention de la précarité au centre de toutes les politiques publiques territoriales**. Au cœur de la cohésion sociale et territoriale, dont les Régions sont garantes depuis la loi NOTRe, comme cheffe de file de l'aménagement du territoire et dans le cadre de ses compétences, **la Région des Pays de la Loire a ici un rôle de premier plan à jouer auprès des EPCI\***.

À travers cette étude, le CESER souhaite contribuer à la réflexion régionale en apportant le regard et l'expertise de terrain de la société civile organisée.

### REGARD SUR LA PAUVRETÉ MONÉTAIRE EN PAYS DE LA LOIRE

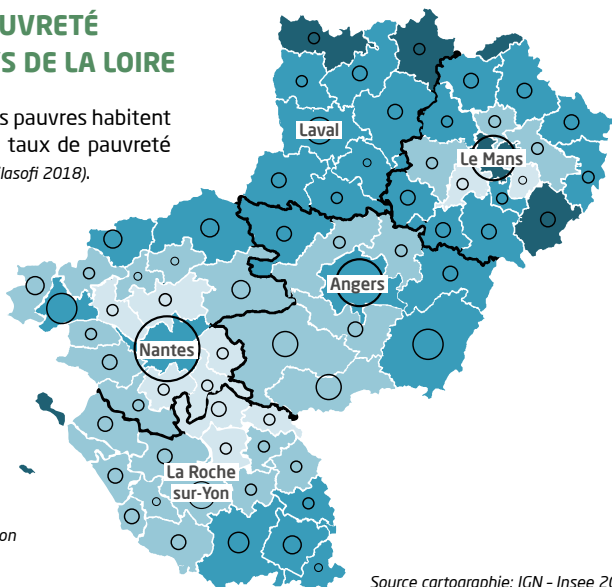
Lecture : 75 000 personnes pauvres habitent à Nantes Métropole, où le taux de pauvreté est de 12 % (source : Insee - Silasofi 2018).

Taux de pauvreté (en %)

7,0 10,8 14,6

Nombre de personnes pauvres

75 000  
25 000  
8 000



\*Établissement public de coopération intercommunale

Source cartographie: IGN - Insee 2021



**JEAN-PIERRE LETOURNEUX,**  
Rapporteur au nom  
de la commission « Santé-Social »

Mettre la prévention au cœur  
des politiques publiques

Le bon positionnement de la région Pays de la Loire sur le taux de chômage et sur le taux de pauvreté, par rapport au niveau national, tend à masquer des éléments plus préoccupants. En effet, la position de la région est plus critique que la position nationale sur plusieurs indices de fragilité\* :

- La santé (en nombre de professionnels)
- Le vieillissement (ratio entre retraités et actifs)
- La mobilité (% de domicile-travail en transports en commun)
- La culture (nombre d'équipements culturels par habitant)
- L'environnement (émissions de CO2 par habitant)
- La transition énergétique (collecte de déchets par habitant)
- Le mal-logement (nombre de logements par habitant)
- Les montants attribués pour la prime d'activité sont dans la moyenne nationale, ce qui rend la problématique des travailleurs pauvres prégnante\*\*.

La cohésion sociale nécessite une attention particulière à ces situations de précarités afin qu'elles ne se transforment pas en situation de grande pauvreté et nuisent au principe républicain d'égalité.

\*Étude IMPACT - Pays de la Loire - Comis-Le RAMEAU pour l'Observatoire des partenariats, octobre 2020.

\*\*Source : François Gautier, Commissaire régional à la lutte contre la pauvreté auprès du Préfet de Région, lors de son audition le 10 mai 2023.

# DES PRÉCONISATIONS CENTRÉES SUR LA PREVENTION

Extraits ...

## AXE 1 : Conforter et partager au niveau régional la connaissance et les enjeux du territoire pour une région 100 % inclusive

#ÉTAT DES LIEUX

### Construire une base de connaissance partagée à visée prospective

Les politiques de soutien aux territoires s'appuient principalement sur des données démographiques et socio-économiques. **Les diagnostics territoriaux « Repères »** développés par le CARIF-OREF\* constituent en cela un outil pertinent qui **doit être pérennisé**. La prise en compte de la complexité des situations locales (emploi, mobilité, santé, décrochage scolaire, précarités...) justifie cependant l'utilisation de données plus fines et multi-dimensionnelles pour aider à mieux identifier et partager les enjeux sur les territoires.

Dans ce sens, le CESER propose à la Région de **recueillir, de consolider et d'organiser les données et les traiter en informations utiles**, puis de les mettre à la disposition des communes et des EPCI. Cela favoriserait les démarches de co-construction et l'émergence d'actions pouvant répondre de façon efficace et pertinente aux mutations et besoins spécifiques des territoires.



#ÉTAT DES LIEUX #ACTION

### Mettre en place une cellule de recherche et d'analyse des territoires régionaux

Une connaissance fine du territoire doit permettre à la Région, lors de la formulation des politiques publiques dont elle a la responsabilité, d'intégrer des objectifs et des mesures visant à prévenir et à remédier aux précarités. Pour cela, le CESER l'invite à **mettre en place un service doté de moyens et d'une expertise adaptés, chargé de produire des analyses thématiques territorialisées à la maille des EPCI** pour compléter les indicateurs composites à dimension socio-économique et les tableaux de bord statistiques.

Ce service dédié pourrait produire des outils techniques et/ou pédagogiques : cartes narratives, synthèses, études détaillées, notes techniques, indicateurs croisés. L'objectif étant d'objectiver les situations de précarité, de faire bouger les représentations et de réinterroger les enjeux sur les territoires sur la base d'un nouveau cadre d'analyse.



## AXE 2 : Veiller à ce que les politiques publiques régionales participent à l'amélioration des conditions de vie pour toutes et tous et plus particulièrement pour les personnes fragilisées

#ACTION

### Intégrer la lutte contre les précarités dans l'ensemble des politiques publiques régionales

La Région des Pays de la Loire intervient pour accompagner les publics les plus précaires dans le cadre de la Stratégie Égalité, Civisme et Engagement, autour d'actions liées à l'aide alimentaire d'urgence, à la lutte contre la précarité étudiante ou la précarité menstruelle. De la même manière que pour la lutte contre les discriminations, la lutte contre les précarités **doit s'envisager dans la transversalité**.

Pour le CESER, si nous voulons éviter le basculement dans la précarité (décrochage scolaire, chômage, isolement...) et mieux mobiliser les leviers régionaux pour lutter contre les précarités, la Région doit **renforcer la communication sur ses actions en matière de solidarité**. En outre, la société civile organisée propose de **définir et de suivre des indicateurs pour mesurer et améliorer les impacts de politiques publiques sur les personnes les plus fragiles**. De même, il l'invite d'une part, à veiller à ce que les fonds européens soient efficacement mobilisés pour lutter contre les précarités et d'autre part, à **élaborer une stratégie ou un plan régional de prévention des précarités**.

### Intégrer la lutte contre les stéréotypes dans l'ensemble des politiques régionales

La Région est engagée dans la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Afin de renforcer plus encore son action et lui donner plus de visibilité, le CESER lui suggère de **renforcer la lutte contre les stéréotypes dans les projets éducatifs** et de veiller que les stratégies et les outils de communication de la Région et de ses partenaires ne véhiculent pas de stéréotypes.



## #ACTION

### Rendre plus lisible et effective l'ambition du SRADDET\*\* de région 100% inclusive

L'ambition de région 100% inclusive est présentée comme un grand principe politique formulé à travers les objectifs du SRADDET Pays de la Loire, toutefois sa déclinaison dans les objectifs reste peu lisible. C'est pourquoi, afin de renforcer la prise en compte des populations les plus fragilisées dans les stratégies d'aménagement du territoire, le CESER propose à la Région de **définir des indicateurs et de formuler des questions évaluatives pour mesurer l'impact social du SRADDET et des démarches planificatrices infrarégionales**. La question sociale doit être intégrée dans chaque objectif du SRADDET.

### Promouvoir l'accès aux droits dans une démarche d'« Aller vers »

La stigmatisation, le difficile accès à l'information, la manque d'accompagnement, constituent des freins pour de trop nombreuses personnes pour faire valoir leurs droits. **Une démarche pro-active est donc nécessaire pour lever ces freins**. Aussi, le CESER suggère à la Région de **favoriser une implantation équilibrée sur le territoire régional des points d'information sur les dispositifs** visant à réduire les précarités. Elle pourrait également soutenir des projets d'action éducative, développer une stratégie de communication sur l'accès aux droits et aux dispositifs pour tous et favoriser le développement des structures de santé de proximité.



## AXE 3 : Agir sur les territoires avec les partenaires

### #ÉTAT DES LIEUX

### Penser l'évaluation des contrats de territoire au regard de leurs impacts sociaux

Les enjeux actuels autour de la pauvreté et de la précarité croisent largement les thématiques traitées dans les contrats de territoires 2026 : mobilité, accès aux soins, logement, énergie, alimentation, numérique, accès à la formation et à l'emploi, etc. Les préoccupations sociales trouvent aussi un écho dans les contrats de territoires à travers le soutien en investissement à des projets d'accès aux services, pour une offre diversifiée et améliorée contributive à un accès aux droits renforcé. Il conviendrait d'**évaluer l'impact social des investissements réalisés**.

De plus, afin de renforcer les logiques d'inclusion sociale dans les contrats de territoire et garantir que l'investissement régional profite à chacune et chacun des citoyens, le CESER propose à la Région de **prendre en compte les analyses des besoins sociaux (ABS) dans les diagnostics de territoire des Pactes Stratégiques régionaux**. De même, il incite les collectivités partenaires à réaliser ou à agréger les données des ABS sur le périmètre intercommunal.



## #ACTION

### Mettre en place une « conditionnalité négociée » des contrats de territoire autour d'une dimension inclusive

Les contrats de territoire sont aujourd'hui soumis à une conditionnalité à travers la prise en compte obligatoire des trois priorités régionales et de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans les projets présentés par les EPCI. Il est préconisé d'élargir la dimension inclusive des contrats de territoire aux questions sociales dans le cadre d'une « conditionnalité négociée ».

En outre, dans un objectif de réduire les fractures spécifiques repérées sur les territoires (accès aux soins, sport, services publics...) et de donner à toutes et à tous l'opportunité de vivre sur un territoire qui répond à ses besoins, **le CESER propose de définir avec les territoires une grille de lecture de l'impact social des contrats régionaux, d'entrer dans une logique d'évaluation et de conditionner les financements à des objectifs communs en matière d'inclusion et aux résultats obtenus**.

### Mettre en œuvre ou renforcer des collaborations inter-régionales pour répondre aux difficultés particulières observées dans certains territoires situés aux marges de la région

Certains territoires, notamment situés dans les franges nord, sud et est du territoire ligérien, sont en peine au regard de nombreux indicateurs économiques et sociaux. Pour mieux prendre en compte les bassins de vie dans les politiques publiques, le CESER propose à la Région de réaliser **des analyses territoriales thématiques propres aux territoires concernés**, d'organiser des temps de travail interrégionaux et de soutenir des projets d'innovation sociale.

\*Centres d'animation, de ressources et d'information sur la formation et Observatoires régionaux de l'emploi et de la formation

\*\*Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires



## AXE 4 : Prendre soin et mieux accompagner ceux qui agissent

#ACTION

### Apporter un soutien dans la durée aux associations intervenant auprès des populations en situation de fragilité

Les associations implantées localement ont la connaissance des personnes et de leur environnement, ce qui permet de sécuriser dans la durée les solutions les plus adaptées. Cependant, pour donner à ces structures la capacité de créer ou de maintenir du lien social et d'agir en prévention, la Région est appelée à **développer des contractualisations pluriannuelles**, avec des évaluations annuelles et à **organiser ou à participer à des rendez-vous périodiques d'échanges et de concertation** avec les associations locales.

### Favoriser la mise en place dans tous les départements ou à l'échelle régionale d'espaces d'échanges et de capitalisation sur le modèle des Comités Locaux du Travail Social et du Développement Social (CLTSDS)

Les travailleurs et travailleuses sociaux jouent un rôle central dans l'accompagnement des plus fragiles. En Pays de la Loire, seul le Conseil départemental de Loire-Atlantique a mis en place un CLTSDS. C'est pourquoi, le CESER demande à la Région d'étudier l'opportunité de la mise en place d'un CLTSDS au niveau régional ou au niveau de chaque département et d'accompagner leur mise en œuvre.



LIRE L'INTÉGRALITÉ « POUR LA COHÉSION SOCIALE, LA PRÉVENTION COMME CLÉ DE LUTTE CONTRE LES PRÉCARITÉS » SUR [CESER.PAYSDELALOIRE.FR](https://ceser.paysdelaloire.fr)



**DOMINIQUE LAPERRIÈRE-MICHAUD,**  
Présidente de la commission  
« Santé-social »

Via le focus du Groupe Égalité Femmes-Hommes du CESER, l'étude questionne les spécificités de la précarité des femmes.

En 2018, 57 % des Ligériens adultes pauvres étaient des femmes. Si le taux d'emploi des Ligériennes est le plus fort taux de France, les caractéristiques de l'emploi leur sont défavorables. Elles sont sur-représentées dans les postes à temps partiel et dans les secteurs d'activité peu rémunérateurs (ce qui questionne les mécanismes d'orientation). L'accumulation de ces désavantages se répercute sur les salaires puis les retraites. La famille reste aussi le terreau des inégalités de genre : argent de poche, constitution du patrimoine, impact des séparations.

Pour le CESER, parler de prévention de la précarité des femmes revient à :

- Parler d'éducation pour démonter des constructions structurelles du genre dans notre société ;
- Renforcer l'accès à l'information sur les droits ;
- Croiser genre et territoires dans la définition des politiques publiques, au regard des freins spécifiques liés à certains territoires ;
- Porter les facteurs de précarité des femmes dans les politiques régionales.